

sur la ferme. Le temps n'est plus où l'on ne comptait qu'une seule catégorie d'engagés qui se consacraient exclusivement à des travaux agricoles, et, aujourd'hui, un grand nombre de ces travailleurs passent une partie de leurs temps à la ville et une partie à la campagne, ou ils sont occupés à des travaux de construction. Il me semble qu'il s'agit ici d'une des catégories de gens les plus mal partagés et qu'on ne devrait pas les exclure. La même chose s'applique à ces autres groupes que l'on a exclus, les pêcheurs et les bûcherons. Ce sont des gens qui ont réellement besoin de l'assurance contre le chômage. Je sais très bien que les emplois dans le débit et l'exploitation des bois sont, de par leur nature même, plus ou moins saisonniers. Les risques ne sont peut-être pas aussi bons, mais au moins, il devrait être donné à ces gens de contribuer à un système de cette nature. Ils pourraient ensuite en bénéficier proportionnellement à ce qu'ils auront versé. Il me semble que cela tendait à stabiliser ces industries. C'est chose très grave que d'exclure ces gens du projet. Les ouvriers travaillant au débit et à l'exploitation des bois sur le littoral m'ont fait des observations à ce sujet. De plus, je ne sais pas au juste ce qu'il faut entendre par emploi dans le transport, par eau ou par air et dans le débardage. Grâce à cette clause on pourrait exclure complètement tous ceux qu'emploie l'industrie de la navigation. Que dire de ceux qui travaillent dans les ateliers de chemins de fer? Sont-ils compris ou non? Voilà qui n'est pas clair à mes yeux. A coup sûr les ouvriers d'ateliers participent au service de transport et ils devraient être visés par ce projet.

M. NEILL: Transport par eau, c'est cela.

Le très hon. M. BENNETT: Je suis certain que les chemins de fer ne sont pas inclus.

M. WOODSWORTH: Je suis bien content, en vérité. Prenons maintenant les arrimeurs;

leurs occupations sont au nombre des plus instables. Le premier ministre se rappelle sans doute qu'il y a plusieurs années, en Angleterre, leur travail a été en forte partie régularisé. L'institution de l'assurance-chômage ferait beaucoup, me semble-t-il, pour le rendre plus régulier, aujourd'hui, dans nos ports. Viennent ensuite les employés: certes, celles qui occupent des emplois domestiques ainsi que les infirmières devraient être incluses dans un plan de ce caractère. Je ne vois pas de bonne raison de les en exclure. Je voudrais savoir du premier ministre, pour ces quatre ou cinq groupes du moins, en prenant les cas les uns après les autres, pourquoi ces groupes d'ouvriers ont été exclus du plan.

Le très hon. M. BENNETT: Je propose que le comité lève la séance.

M. VALLANCE: Au sujet des travailleurs agricoles, combien en trouveriez-vous qui, après avoir fait quarante versements en deux ans et avoir touché \$26 par mois, voudraient retourner sur la terre?

M. WOODSWORTH: J'ai fait remarquer que plusieurs n'ont pas pour unique occupation l'agriculture et s'occupent à d'autres sortes d'emplois dans les villes.

M. VALLANCE: Et que dire de celui qui s'occupe de la culture, du travailleur qui y donne tout son temps? Après avoir versé ses quarante paiements pendant deux ans, toucherait-il \$26 par mois le reste du temps?

Le très hon. M. BENNETT: Non, certes. Je propose, monsieur le président, que le comité lève la séance, fasse rapport de la question et demande à siéger de nouveau. Je verrai plus tard à répondre à la question posée par l'honorable député.

(Rapport est fait sur l'état de la question.)

A onze heures, la séance est levée d'office conformément au règlement.